



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **16 juin 2014**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Réfection des Collecteurs EP de la route de Choulex à la Seymaz

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **480 000 F** pour couvrir les travaux de réfection des collecteurs EP, tronçon de la route de Choulex à la Seymaz, selon l'étude établie par le bureau Erbeia-Ingénierie civile SA., du 28 mai 2014 (en annexe le projet de budget, le plan).

Le financement du coût total de l'investissement 480 000 F, se décompose comme suit :

- Travaux	413 000
- Frais, débours et imprévus	11 500
- Honoraires de l'ingénieur civile	50 800
- Divers	4 700

D'amortir la dépense de 480 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 5 septembre 2014.

Vandœuvres, le 25 juin 2014

Le Président du Conseil municipal
Hervé DESPLAND